



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

----

74240

---

2025.14

**Débat  
d'orientation  
budgétaire  
2025**

### L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 3 MARS

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 25 février 2025**

**Etaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, KAMANDA, A. PIGNY, R. PIGNY, FOURNIER, CORNEC, CHARPENTIER-LOMBARD, MULLER, LE PRIOL, DEGUIN, RUIZ, MAGDELAINE, GHERSIN, ABDALLAH, PRADAS

**Etaient absents représentés :** Procuration de Patrice CURTIL à Antoine BLOUIN, de Nelly CHAPPEL à Marie CROISJÈR, de Charlotte BARBOTIN à Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD, de Daniel FAVARIO à Roger PIGNY

**Etaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Guy PATRIS, Catherine SIMULA, Denis JUGET, Florence CLERICI, Anne FAVRELLE

**Secrétaire de séance :** Françoise MAGDELAINE

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) – article 107, dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le ROB comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le Conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2025 et à venir, présentées dans le rapport et qui président à l'élaboration du budget primitif 2025.

**Vu** l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Rapport d'orientations budgétaires 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**après avoir délibéré par 26 voix pour** (Mmes et MM. BLOUIN, BOSLAND, VINCENT, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, KAMANDA, CURTIL, A. PIGNY, R. PIGNY, FOURNIER, CORNEC, CHARPENTIER-LOMBARD, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, LE PRIOL, DEGUIN, RUIZ, MAGDELAINE, GHERSIN, ABDALLAH, PRADAS)

**Article 1 :** **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport sur le budget, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025.

**Article 2:** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél: 04 76 42 90 00 Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,  
Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-  
préfecture le :

06/03/25

- de sa mise en ligne le :

06/03/25

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



## PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que les départements (article L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les 10 semaines précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget

## Table des matières

<b>1. CADRE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1 UN DESSERREMENT MONETAIRE DES BANQUES CENTRALES .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2 UN CONTEXTE GEOPOLITIQUE QUI QUESTIONNE ET CONDITIONNE .....</b>	<b>10</b>
<b>2.3 ZONE EURO : DE VRAIS DOUTES SUR LES SIGNES D'UNE REPRISE ECONOMIQUE .....</b>	<b>11</b>
<b>2.4 FRANCE : LES MESURES D'AUSTERITE DE LA LOI DE FINANCES POURRAIENT PESER FORTEMENT SUR LA CROISSANCE .....</b>	<b>11</b>
<b>2.5 EMPLOI - LE NARRATIF A L'EPREUVE DU TEMPS ET DES REALITES.....</b>	<b>12</b>
<b>3 LA LOI DE FINANCE 2025 .....</b>	<b>12</b>
<b>4 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE GAILLARD.....</b>	<b>12</b>
<b>4.1 DESCRIPTION DE LA METHODE DE PLURIANNUEL.....</b>	<b>18</b>
<b>4.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>18</b>
<b>4.3 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>21</b>
<b>4.4 LES SOLDES FINANCIERS .....</b>	<b>23</b>
<b>4.5 RECETTES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>24</b>
<b>4.6 DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>27</b>
<b>FOCUS SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT - LES FEUX FOLLETS.....</b>	<b>29</b>
<b>5.1 ELEMENTS DE CONTEXTE .....</b>	<b>32</b>
<b>5.1.1 DISPOSITIFS NATIONAUX .....</b>	<b>36</b>
5.1.1.1 RETOUR SUR LES DISPOSITIFS SUR L'EXERCICE 2024.....	37
5.1.1.2 DISPOSITIFS A PRENDRE EN COMPTE DES L'EXERCICE 2025 .....	37
<b>5.1.2 DECISIONS INTERNES.....</b>	<b>38</b>
<b>5.2 STRUCTURE DES EFFECTIFS .....</b>	<b>9</b>
<b>6 ANALYSE DE LA DETTE.....</b>	<b>37</b>
Résultats prévisionnels 2024 et orientations budgétaires 2025 .....	41



# 1

## CADRE REGLEMENTAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## 1. CADRE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

---

Le débat d'orientation budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion **du vote du budget**. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement les exercices suivants. Il doit intervenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

En application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, article D.3312-12 du CGCT, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) comporte les informations suivantes :

- ▶ **Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes**, en fonctionnement et en investissement, notamment les hypothèses retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions...)
- ▶ La présentation des **engagements pluriannuels**, en particulier les orientations envisagées au niveau de la programmation d'investissement, des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette contractée**, et les perspectives pour le projet de budget
- ▶ L'évaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau **d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice** auquel se rapporte le projet de budget
- ▶ Des informations relatives au **personnel et son évolution**, notamment sur la structure, les dépenses et la durée du travail
- ▶ **L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- ▶ **L'objectif d'évolution du besoin de financement annuel** calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

**Le DOB concerne à la fois le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.**

## 2 CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

## 2.1 UN DESSERREMENT MONETAIRE DES BANQUES CENTRALES DONT LES IMPACTS SONT DIVERSEMENT APPRECIES SELON LES PAYS

### Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	PROJECTIONS		
	2023	2024	2025
<b>Production mondiale</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
États-Unis	2,9	2,8	2,2
Zone euro	0,4	0,8	1,2
Allemagne	-0,3	0,0	0,8
France	1,1	1,1	1,1
Italie	0,7	0,7	0,8
Espagne	2,7	2,9	2,1
Japon	1,7	0,3	1,1
Royaume-Uni	0,3	1,1	1,5
Canada	1,2	1,3	2,4
Autres pays avancés	1,8	2,1	2,2
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>
<b>Pays émergents et pays en développement d'Asie</b>	<b>5,7</b>	<b>5,3</b>	<b>5,0</b>
Chine	5,2	4,8	4,5
Inde	8,2	7,0	6,5
<b>Pays émergents et pays en développement d'Europe</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>2,2</b>
Russie	3,6	3,6	1,3
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>
Brésil	2,9	3,0	2,2
Mexique	3,2	1,5	1,3
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>2,1</b>	<b>2,4</b>	<b>3,9</b>
Arabie saoudite	-0,8	1,5	4,6
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>4,2</b>
Nigéria	2,9	2,9	3,2
Afrique du Sud	0,7	1,1	1,5

La bataille mondiale contre l'inflation a été dans une large mesure remportée, même si des pressions sur les prix persistent dans certains pays. Après avoir culminé à 9,4 % en glissement annuel au troisième trimestre de 2022, les taux d'inflation globale devraient à présent s'établir à 3,5 % d'ici la fin de 2025, en dessous du niveau moyen de 3,6 % enregistré entre 2000 et 2019.

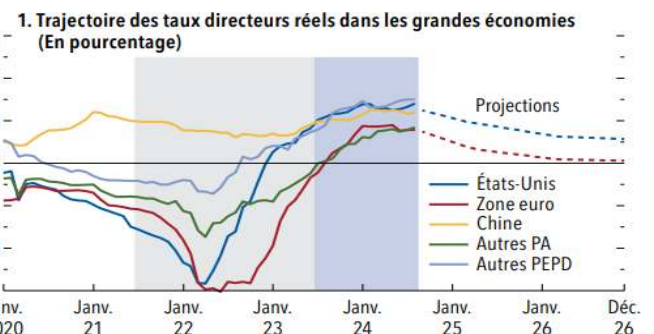
La croissance mondiale est attendue en 2024 et en 2025 autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Selon les projections d'octobre 2024 du Fonds Monétaire international, si les États-Unis tirent leur épingle du jeu en matière de croissance de PIB, la zone euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt.

Par ailleurs, les récentes déclarations de D. Trump vis-à-vis des relations commerciales entre États-Unis et Europe visant à instaurer des droits de douane sur les produits européens laissent présager des difficultés supplémentaires en termes de croissance de la zone euro.

La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

Cette nette décélération de l'inflation a conduit la plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) à desserrer l'étai du crédit et ce mouvement devrait se poursuivre en 2025 :

La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.



La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en abaissant son objectif de taux en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait. La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait. A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

## 2.2 UN CONTEXTE GEOPOLITIQUE QUI QUESTIONNE ET CONDITIONNE

---

Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. Après celle d'Ukraine, la guerre à Gaza est venue constituer un deuxième front autour duquel les rapports de force internationaux se réarticulent partiellement. Toutes deux contribuent à questionner la crédibilité du monde occidental dans le cadre, toujours structurant, de la rivalité entre la Chine et les États-Unis. Cette nouvelle bipolarité tend par ailleurs à s'étendre, par exemple en Afrique, continent théâtre de conflits oubliés.

Entre deux guerres, l'Europe voit pour sa part progresser le conservatisme et les extrêmes droites, alors que les paramètres de sa relation avec Washington continuent de se reconfigurer avec l'élection de D. Trump qui fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible que jamais. Les tentatives d'Elon Musk, avec lequel il s'est allié, pour déstabiliser plusieurs démocraties européennes laissent présager que ces dernières auront à organiser la résilience de leurs systèmes politiques dans les prochains mois, si l'Europe ne veut pas se trouver en position d'asservissement.

La mise à exécution des menaces de D. Trump, dès son investiture, du retrait des Etats-Unis de la COP de Paris ainsi que de l'Organisation Mondiale de la Santé fait peser les plus grandes incertitudes quant aux conditions dans lesquelles les Etats-Unis se maintiendront au sein de l'OTAN et poussent les responsables européens à devoir imaginer comment l'Europe peut se doter de moyens plus massifs pour assurer sa propre défense.

À la faveur de ce retour de la puissance, le prisme sécuritaire s'étend jusqu'aux changements climatiques. La guerre vient également redessiner la géopolitique des hydrocarbures, en parallèle de celle des matériaux et métaux nécessaires à la double transition bas-carbone et numérique.

Impasses en Ukraine et à Gaza, négociations climatiques, présidence états-unienne et avenir de l'ordre international : à de nombreux égards, l'année 2025 pourrait être décisive et conduire à un monde de plus en plus clivé.

En Europe, la coalition gouvernementale en Allemagne est tombée en novembre 2024 et les élections fédérales de février 2025 pourraient voir arriver aux responsabilités l'AfD, parti d'extrême droite, euro- et climato-sceptique.

En France, la dissolution de juillet 2024 a peut-être été l'occasion d'une clarification politique, en ce sens que la société française est apparue divisée en trois composantes de poids comparables, mais nullement celle d'une possible stabilité. Le renversement du gouvernement Barnier - tardivement nommé après plusieurs mois de gestion par un gouvernement démissionnaire - en décembre dernier, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances 2025 a conduit à la mise en œuvre d'une loi spéciale dans l'attente d'un nouveau projet de loi de finances. Quant à la durabilité du gouvernement Bayrou, les commentateurs n'hésitent plus à questionner le projet présidentiel d'une nouvelle dissolution à l'été.

## 2.3 ZONE EURO : DE VRAIS DOUTES SUR LES SIGNES D'UNE REPRISE ECONOMIQUE

Dans les scénarios de croissance publiés fin 2024, la Caisse d'épargne anticipait une croissance du PIB européen de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro, largement soutenue par la consommation publique (+1.8 % vs +0.8 % pour la consommation privée).

1. L'activité a progressé de +0,4 % T/T (TRIMESTRE SUR TRIMESTRE) au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes.

La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

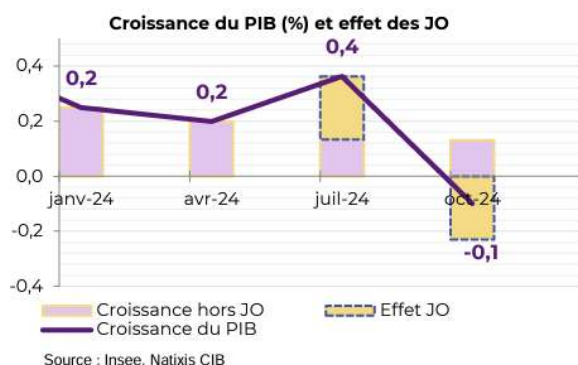
L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, il est attendu une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Côté perspectives en matière d'inflation, la Caisse d'Epargne table sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % (l'inflation sous-jacente correspond à l'évolution des prix en excluant les éléments les plus volatils, comme l'énergie et les produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond de l'inflation) après 2,9 %.

L'inflation devrait continuer de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Enfin, l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

## 2.4 FRANCE : LES MESURES D'AUSTERITE DE LA LOI DE FINANCES POURRAIENT PESER FORTEMENT SUR LA CROISSANCE



Les économistes prévoient une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre, impulsion temporaire liée aux Jeux Olympiques de Paris puisque les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle sont comptabilisées au 3ème trimestre.

Cet effet JO, de l'ordre de +0,25 %, semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au 4ème trimestre (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre).

Pour l'année 2025, les prévisions de croissance pâtissent d'une impulsion budgétaire négative

Alors que l'investissement public local représente 58 % de l'investissement public total, un recul de ce dernier aura nécessairement sur le tissu des entreprises françaises un impact encore amplifié par un

contexte économique général peu engageant, et une prudence bien comprise de la part des ménages dans leurs investissements personnels.

En termes d'inflation, en moyenne annuelle, les économistes prévoient une inflation (IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé est un indicateur utilisé par l'Union européenne pour mesurer l'inflation de manière comparable entre les pays membres) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025. L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

### Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	+1,1%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+1,1%	+0,8%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+1,1%	+1,1%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,1%	+1,1%
Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024)</a>	+0,7%	+1,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+0,8%	+1,2%

### Prévisions d'inflation\*

Prévisions annuelles France	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+1,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+2,0%

Ainsi, et quelle que soit la source, les prévisions de croissance en zone Euro se situent aux alentours de +1.2 % avec une inflation de +2%. En France, les prévisions de croissance se situent pour 2025 aux alentours de 1% pour une inflation de l'ordre de +1.6, +1.7 %.

## 2.5 EMPLOI - LE NARRATIF A L'EPREUVE DU TEMPS ET DES REALITES

Alors que les gouvernements précédents attribuaient la création de 2 millions d'emplois à leurs politiques sociales et économiques, l'année 2025 pourrait marquer un tournant décisif. Le gouvernement Bayrou, confronté à une situation budgétaire complexe, a adopté une loi de finances visant à réduire le déficit public de 6,1 % à 5,4 % du PIB. Cependant, cette réduction reste insuffisante pour maîtriser une dette publique qui pourrait atteindre 130 % du PIB d'ici la fin de la décennie.

Parmi les mesures phares, le gouvernement a mis en place des aides à l'apprentissage pour encourager l'insertion professionnelle des jeunes. Cependant, la pérennité de ces dispositifs reste incertaine face aux contraintes budgétaires actuelles. De plus, le Revenu de Solidarité Active (RSA) a été réformé pour inciter davantage de bénéficiaires à reprendre une activité professionnelle, mais son efficacité à long terme demeure à évaluer.

2025 pourrait être l'année où les effets réels des politiques passées et des réformes actuelles se manifestent pleinement, mettant en lumière les défis persistants en matière d'emploi et de finances publiques.

Flexibilité du marché du travail à grand renfort d'encouragements à créer son propre emploi, fiscalité du capital peu ou pas mise à contribution, réformes sociales brutales en matière d'emploi ou de retraites, ces mesures se heurtent dès à présent à la réalité de la situation : l'emploi a été en grande partie soutenu

par les nombreuses aides financières et juridiques depuis 2020 et l'abandon progressif des mesures du « quoi qu'il en coûte » révèle l'ampleur de la catastrophe.

Ainsi l'URSSAF, à qui le ministre de l'Économie et des finances entre 2020 et 2022 avait demandé un moratoire sur les assignations en redressement ou en liquidation pour les entreprises ne payant pas leurs cotisations sociales, fait part de ses inquiétudes pour les mois à venir.

Cette souplesse a en effet laissé se constituer un tissu d'entreprises en très grande fragilité, masquant et retardant des licenciements à venir. Dans son dernier communiqué, l'Urssaf explique que ses assignations en redressement et en liquidation judiciaire, qui ont repris fin 2023, ont progressé de « respectivement 36,9% et 18,5 % sur un an, et atteignent pour le cinquième trimestre consécutif des niveaux supérieurs à ceux observés au quatrième trimestre 2019 avant la crise du covid ». Le nombre d'emplois concernés par ces procédures collectives avoisine les 80 000.

# 3 LA LOI DE FINANCES 2025

Le 6 février 2025, le Sénat a adopté le budget de l'État pour l'exercice 2025, avec pour objectif de ramener le déficit public de 6,1 % du PIB en 2024 à 5,4 % en 2025. Cette réduction repose principalement sur des ajustements budgétaires et une hausse de la fiscalité ciblant les contribuables aisés ainsi que les entreprises.

Toutefois, la loi de finances portée par le gouvernement Bayrou n'est pas encore pleinement appliquée, certaines de ses dispositions ayant été suspendues par le Conseil constitutionnel.

Un rapport de la Chambre des comptes met en évidence plusieurs tendances affectant les finances locales depuis 2017, notamment après la suppression de la taxe d'habitation :

Une baisse des ressources tant pour les collectivités que pour l'État, la compensation ayant été financée par un accroissement de la dette publique.

Un affaiblissement du lien entre les élus et la politique financière locale, suscitant un risque de déficit démocratique.

Un impact particulièrement marqué pour les régions et départements, qui figurent parmi les collectivités les plus touchées par cette évolution.

L'Association des Maires de France (AMF) nuance cette analyse, mettant en avant les pertes significatives subies également par le bloc communal.

#### Objectifs principaux :

- Réduction du déficit public : Le budget vise à ramener le déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025, contre environ 6,1 % en 2024.
- Stabilisation de la dette publique : Une trajectoire est établie pour atteindre un déficit de 3 % d'ici 2029, conformément aux règles du Pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne.

#### Mesures budgétaires :

1. Effort budgétaire global : Un effort de redressement des comptes publics de 50 milliards d'euros est prévu, réparti entre 30 milliards d'économies sur les dépenses et 20 milliards de hausses d'impôts.
2. Réduction des dépenses de l'État : Les crédits alloués aux différentes missions de l'État diminuent de 2 %, représentant la plus forte baisse depuis 25 ans.
3. Augmentations d'impôts ciblées : Des hausses d'impôts sont prévues, notamment sur les grandes entreprises et les très hauts revenus, afin de contribuer à la réduction du déficit.

En résumé, le budget de l'État pour 2025 s'articule autour d'une réduction significative du déficit public, combinant des mesures d'économies sur les dépenses de l'État et des augmentations d'impôts ciblées, dans le but de stabiliser la situation financière de la France et de respecter les engagements européens en matière de discipline budgétaire.

### Conséquences pour les collectivités locales :

1. Effort budgétaire de 5 milliards d'euros : Le gouvernement demande aux collectivités locales de réaliser des économies totalisant 5 milliards d'euros. Cet effort est concentré sur 450 collectivités considérées comme les plus importantes en termes de dépenses publiques. Un fonds d'épargne imposé est créé, visant à réduire les dépenses de ces collectivités de 2,8 milliards d'euros, avec une restitution ultérieure dont les modalités restent à définir. Vingt départements "sensibles", tels que le Nord, le Pas-de-Calais et la Seine-Saint-Denis, sont exemptés de cette contribution.
2. Gel de la revalorisation des recettes de TVA : Les collectivités locales bénéficient habituellement d'une augmentation annuelle de leurs recettes de TVA en raison de la croissance économique. Pour 2025, cette revalorisation est gelée, représentant une économie estimée entre 1,3 et 1,5 milliard d'euros pour l'État, mais une perte équivalente pour les collectivités.
3. Réduction du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : Le FCTVA, qui compense la TVA payée par les collectivités sur leurs investissements, est réduit de 800 millions d'euros, diminuant ainsi les ressources disponibles pour les projets locaux.

En somme, le budget 2025 impose aux collectivités locales des efforts financiers significatifs, suscitant des inquiétudes quant à leur capacité à maintenir les services publics et à investir dans des projets locaux essentiels.

# 4 ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE GAILLARD

## 4.1 DESCRIPTION DE LA METHODE DE CADRAGE PLURIANNUEL

---

Dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire 2025, il est proposé de poursuivre la méthodologie adoptée lors des précédents débats en continuant de s'appuyer sur le plan pluriannuel d'investissement afin d'en apprécier la faisabilité technique, politique et financière à horizon du mandat en cours.

Ces perspectives pluriannuelles, tant en fonctionnement qu'en investissement, permettent de se projeter et de construire dans la durée. Elles restent des estimations que chaque budget annuel doit venir affiner. A ce titre, elles ne valent pas engagement définitif sur l'ensemble du mandat mais serviront de référence pour analyser les écarts, faciliter le dialogue et la lisibilité des politiques menées.

**Les données financières présentées ci-dessous couvrent la période 2021-2025.** Pour les années 2021 à 2023 les données sont celles des comptes administratifs de la collectivité. Pour 2024, il s'agit d'écritures provisoires dans l'attente du rapprochement avec le compte de gestion et le vote du compte administratif.

**Pour l'année 2025, il s'agit de projections susceptibles d'évoluer tout au long des prochains exercices budgétaires.**

La méthode de cadrage pluriannuel consiste à estimer la capacité globale de financement qui sera ensuite affectée :

- ▶ **Au fonctionnement** des actions sectorielles et des moyens généraux pour équilibrer les restes à charge dans ces domaines
- ▶ **A l'investissement** par la capacité d'autofinancement de la collectivité

**A l'occasion de l'adoption du Compte administratif 2024 et du budget prévisionnel pour 2025, une lecture « verte » sera proposée aux élus du Conseil, comme prévu par la loi de finances pour 2024, et appuyée sur la méthodologie communément admise à savoir celle développée par l'institut I4CE, par nature et par fonction**

## 4.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA				BP
	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des services (chap 70)	882 099,00	1 006 249,00	1 121 544,00	1 143 513,00	1 165 000
Evolution en %		14,07	11,46	1,96	+1.7%
Impôts et taxes (73+731)	6 624 021,00	6 808 083,00	7 198 675,00	7 375 868,33	7 675 000
Evolution en %		2,78	5,74	2,46	
Dotations (chap 74)	6 456 844,00	6 587 788,00	6 865 080,00	7 355 199,48	7 400 000
Evolution en %		2,03	4,21	7,14	
Autres produits de gestion courante (75)	379 640,00	363 492,00	456 489,00	487 239,31	450 000
Evolution en %		4,25	25,58	6,74	
Produits financiers (76)	2 622,00	3 039,00	5 571,00	5 571,00	5 000
Evolution en %		15,90	83,32	-	
Produits exceptionnels (77) produits exceptionnels et de cession	495 642,00	104 941,00	35,00	17 293,00	5 000
Evolution en %		-78,83	-99,97	49 308,57	
Atténuation de charges (013)	124 236,00	100 659,00	119 280,00	111 784,00	100 000
Evolution en %					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>14 965 104,00</b>	<b>14 974 251,00</b>	<b>15 766 674,00</b>	<b>16 496 468,12</b>	<b>16 800 000</b>

### ► Fiscalité locale et taxes : un socle stable mais sous pression

Depuis 2024 la commune mise sur l'évolution naturelle des bases d'imposition et sur le produit de la redevance spéciale incitative pour sécuriser ses ressources sans alourdir la pression fiscale. En effet, la hausse des taux n'est pas l'unique levier pouvant impacter la charge fiscale des administrés.

Les impôts et taxes (chapitre 73) demeurent la première source de financement avec 7,37 M€ en 2024, dont 6 765 865 M€ issus des contributions directes, contre 5 415 191€ initialement prévus. Une perception des droits de mutation supérieure aux prévisions, atteignant 724 003 € au lieu des 550 000 € budgétés. Cependant, certaines recettes fiscales, comme la taxe sur l'électricité (140 k€ en 2024 contre 197 k€ en 2021), poursuivent leur baisse.

### ► Dotations et participations

Les dotations et compensations, qui s'élevaient à 6,86 M€ en 2023, augmentent à 7,4 M€ en 2024. Toutefois, une vigilance reste de mise pour les années à venir. Néanmoins, l'enveloppe globale du chapitre 74 devrait avoisiner les 7 M€.

Les Fonds de Rétrocession Genevois (FRG) ont été versés à hauteur de 4 942 917,00 €, soit un montant supérieur à l'estimation initiale de 4 525 000,00 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève finalement à 707 673 €, contre les 576 388 € prévus. Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), dont la suppression était anticipée, elle a néanmoins été perçue pour un montant de 31 289 €.

► Produits des services et autres recettes : une contribution modérée mais en progression

Les produits des services (cantines, crèches, équipements municipaux) génèrent 1,14 M€ en 2024, un niveau stable par rapport à 2023.

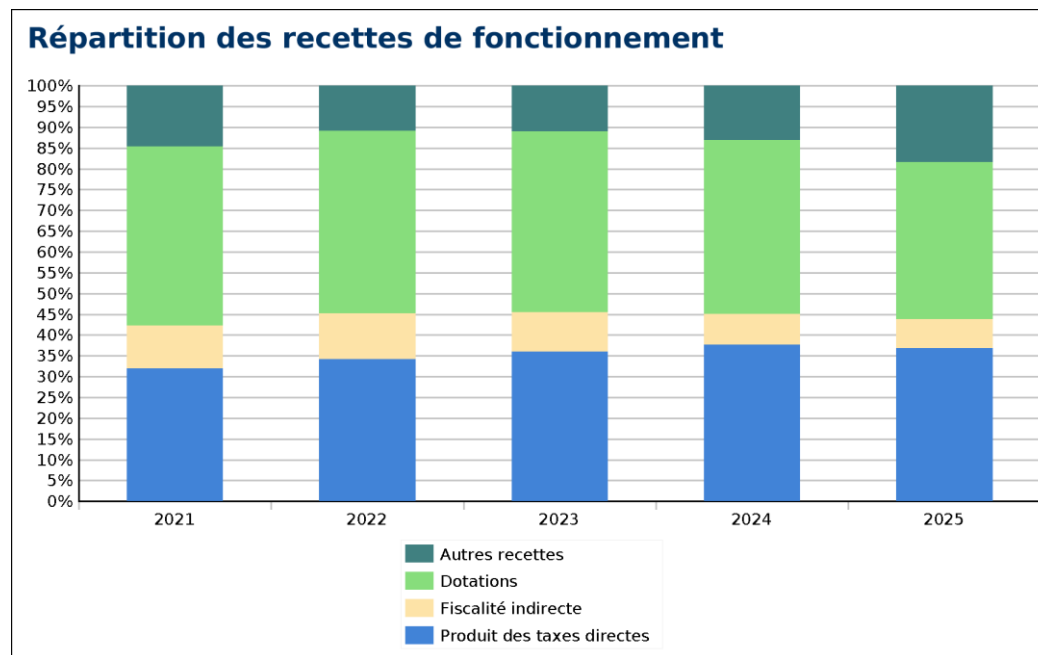
Perspectives financières et enjeux :

Si les recettes de fonctionnement montrent une certaine résilience, plusieurs défis se profilent :

**Réduction continue des dotations de l'État**, obligeant la commune à diversifier ses ressources.  
**Stabilité des taux de fiscalité**, nécessitant une optimisation des bases et une veille sur la pression fiscale globale.

**Mobilisation de recettes exceptionnelles**, notamment via les cessions d'immobilisations (186 k€ en 2024, 1,45 M€ (en raison de la cession de l'ancienne bibliothèque pour le pôle médico-social au département) en 2025, qui pourraient ponctuellement renforcer les marges budgétaires.

La commune devra ainsi poursuivre une gestion prudente et proactive, en équilibrant stabilité fiscale, adaptation budgétaire et optimisation des recettes propres pour maintenir un budget sain et soutenable à moyen terme.



► Prévisions de recettes pour 2025

► Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Les recettes de ce chapitre ont connu une progression en 2024 en raison de la reprise post-COVID et d'une hausse de fréquentation des services.

Toutefois, les prévisions pour 2025 restent prudentes, notamment pour la régie de recettes de l'Événementiel, de la Culture - Espace Louis Simon (ELS), ainsi que divers droits de place sur la voie publique.

L'évolution des recettes est projetée comme suit : • +1,7 % en 2025

► Chapitre 73 - Impôts et taxes

Après un montant perçu de 501 067,28 € en 2024, les prévisions pour 2025 restent prudentes à 468 000 €, en tenant compte du financement d'un poste au sein de la Direction de l'Achat Public (DAP) mutualisée. (Cf. attributions de compensation)

Les prévisions sont maintenues pour les droits de mutation et la taxe sur la consommation finale d'électricité :

- Droits de mutation : 600 000 € annuels (contre 724 003 € perçus en 2024).
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 200 000 € annuels (contre 261 509.60 € perçus en 2024).

► Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Les prévisions restent stables pour 2025.

► Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Les prévisions pour 2025 restent constantes.

## 4.3 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Outre les achats non stockés de matières et fournitures comportant entre autres les coûts de l'énergie, secteur le plus concerné par l'inflation, le niveau des autres dépenses reste proportionné.

	CA				BP
	2021	2022	2023	2024	2025
charges à caractère général (011)	2 792 277,56	3 012 620,11	3 103 743,87	3 606 687,26	3 806 918,00
<i>Evolution en %</i>		7,89	3,02	19,52	2,62
charges de personnels et frais assimilés (012)	8 201 884,79	8 412 668,93	8 305 293,06	8 307 104,19	8 614 000,00
<i>Evolution en %</i>		2,57	1,28	0,02	3,69
atténuation de produits (ch014)	10 083,00	12 864,00	20 334,00	211,00	35 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	548 990,48	867 747,97	642 003,94	514 440,57	545 000,00
Intérêts de la dette (66111)	59 072,97	39 812,45	25 800,05	10 610,90	13 000
Intérêts courus non échus -ICNE (art66112)	- 13 167,49	- 9 970,58	- 5 485,00	- 6 444,47	5 000,00
Autres charges financières (autres 66)	3386,96	-	-	4166,43	<b>2 200,00</b>
Charges exceptionnelles (67)	58 807,55	37 806,79	3 559,22	5628,50	<b>30 300,00</b>
Charges exceptionnelles (68) dotations aux provisions )		31 836,69	-	-	<b>25 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>11 661 335,82</b>	<b>12 373 549,67</b>	<b>12 095 249,14</b>	<b>12 442 404,38</b>	<b>13 028 118,00</b>

- L'analyse des dépenses réelles de fonctionnement de la ville de Gaillard entre 2021 et 2024 met en évidence une évolution contenue des charges de gestion courante et des charges de personnel.

### Charges à caractère général (chapitre 011) :

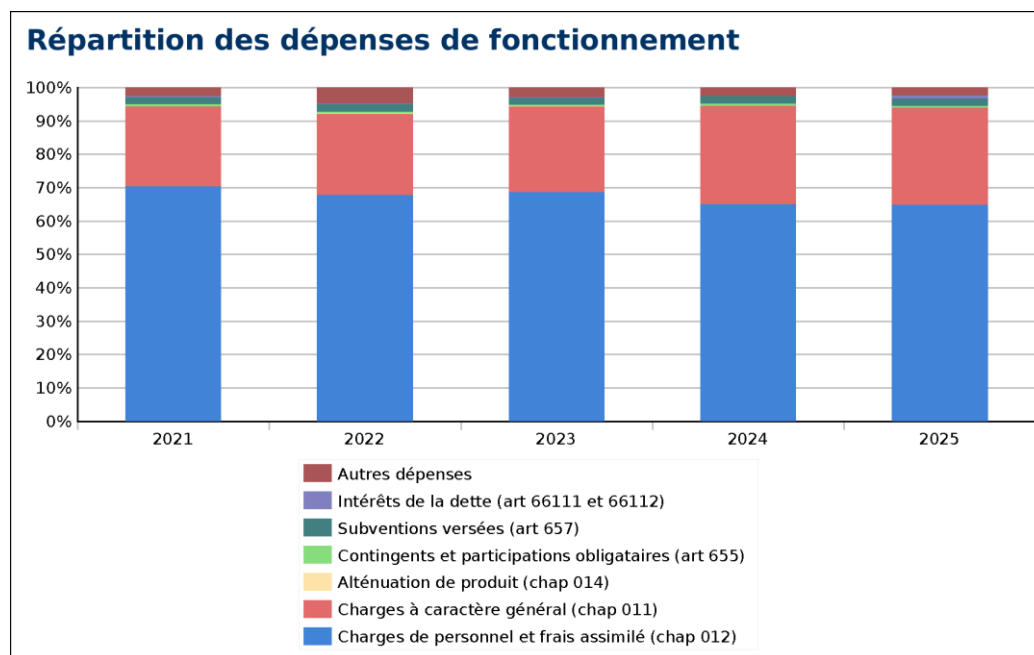
Une forte hausse de 7.89% avait été observée entre 2021 et 2022, principalement en raison de la reprise des activités municipales après la crise sanitaire du Covid-19 et de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières à partir du second semestre 2022, dans un contexte de tensions économiques et géopolitiques liées à la guerre en Ukraine.

En 2024 elles ont progressé, passant de 2,79 M€ en 2021 à 3,6 M€, en 2024, soit une augmentation d'environ 30%, traduisant une hausse des coûts des services et des prestations.

### Charges de personnel (chapitre 012) :

Légère inflexion en 2023 (8,3 M€ contre 8,4 M€ en 2022), mais une prévision à 8,6 M€ en 2025, reflétant notamment les mesures législatives et salariales ( tickets restaurant , RI de la PM...). Néanmoins, la masse salariale est restée stable au fil des années, témoignant d'une gestion rigoureuse des effectifs et des ressources humaines.

**Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :** Après un pic en 2022 (867 k€), les dépenses se stabilisent à 515k € en 2024.



### ► Perspectives Budgétaires 2025

Pour 2025, la ville s'inscrit dans une continuité budgétaire, avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées.

L'objectif reste de garantir la soutenabilité des finances locales tout en maintenant un niveau de service adapté aux attentes des administrés.

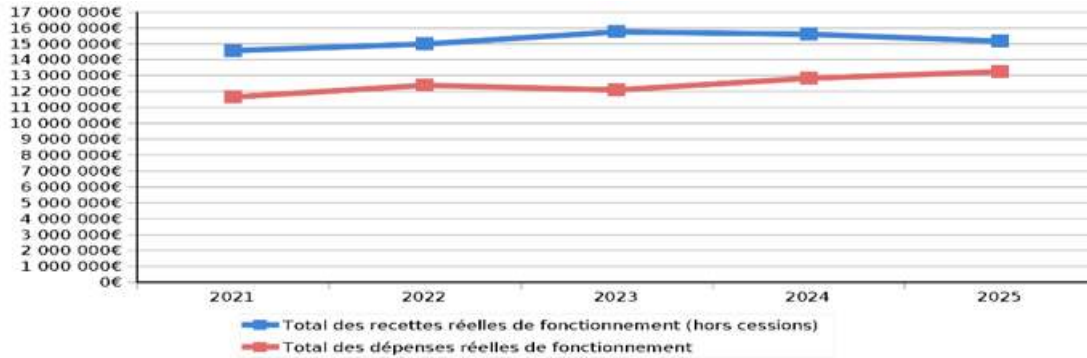
**Charges générales :** Elles restent sous contrôle, avec une maîtrise des dépenses courantes, une hausse modérée à 3,8 M€ en 2025.

**Charges de personnel :** Elles suivent une évolution cohérente, avec une hausse à 8,6 M€ en 2025, principalement liée aux revalorisations salariales réglementaires, malgré une gestion maîtrisée des effectifs.

**Intérêts de la dette :** Le remboursement du capital des emprunts existant, sans souscription de nouveaux emprunts, permet une réduction de la charge financière.

**Autres charges de gestion courante :** Elles restent cohérentes avec la stratégie budgétaire globale, ces

dépenses se stabilisent autour de 545 k€ en 2025. Pour 2025, les subventions versées sont maintenues à un niveau constant afin de soutenir le tissu associatif et social sans impact significatif sur l'équilibre budgétaire.



L'évolution budgétaire de la Ville de Gaillard reste sous contrôle et s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations fixées.

## 4.4 LES SOLDES FINANCIERS

### ► Une capacité d'autofinancement préservée

L'évolution des soldes financiers de la Ville de Gaillard traduit une gestion budgétaire équilibrée et une capacité d'autofinancement maîtrisée.

	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes de fonctionnement</b>	14 963 490	14 974 254	15 763 570	16 496 468,12
Épargne de gestion	2 921 119	2 538 506	3 692 075	3 952 890,64
Épargne brute	2 862 046	2 498 694	3 666 275	3 930 615,24
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	19,64 %	16,69 %	23,26 %	25,84 %
Épargne nette	2 200 682	1 929 187	3 300 908	3 627 515,24

L'épargne brute, indicateur clé de la richesse financière de la collectivité, s'élève à 25.84 % au 31 décembre 2024, au-delà du seuil de vigilance fixé à 10 %. Ce niveau d'épargne témoigne d'une gestion prudente des dépenses de fonctionnement et d'une mobilisation efficiente des recettes, permettant de dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements sans recourir systématiquement à l'emprunt.

L'épargne nette, qui mesure la capacité réelle d'autofinancement après remboursement du capital de la dette, confirme cette trajectoire maîtrisée. Son niveau positif garantit la soutenabilité financière de la Ville et limite le recours à l'endettement, préservant ainsi les équilibres budgétaires à moyen et long terme.

Cette dynamique permet à la Ville de poursuivre ses investissements structurants tout en maintenant un niveau d'épargne compatible avec les enjeux financiers futurs. À noter que les cessions d'immobilisations, bien que pouvant contribuer ponctuellement au financement des projets, ne sont pas intégrées dans cette analyse, leur caractère exceptionnel ne pouvant être assimilé à une ressource pérenne.

Ainsi, la situation financière de la Ville reste globalement saine, traduisant une gestion rigoureuse et une vision budgétaire anticipatrice, essentielles pour accompagner les politiques publiques locales tout en assurant la stabilité des comptes

## 4.5 RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA			CA	BP
	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA (art 10222)	187 480	542 400	939 337	512 866,31 €	324 000€
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	198 859	161 296	57 108	63 037,03 €	60 000€
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	797 431	409 722	767 594	132 461,00 €	1 159 420€
Produit des amendes de police (1345)	282 078	348 657	527 626	611 052,00 €	500 000€
Autres subventions	0	0	0	- €	
Autres immobilisations financières (chap 27)	0	0	0	- €	85 000€
Autres recettes	0	1 409 770	0	- €	
Reste à réaliser (hors emprunt)	0	0	0	- €	
<b>Sous-total des recettes d'investissement</b>	<b>1 465 848</b>	<b>2 871 845</b>	<b>2 291 664</b>	<b>1 319 416,34 €</b>	<b>2 204 420€</b>
Emprunts déjà souscrits	0	0	0	0	
Emprunts en cours	620 400	0	0	0	
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	0	0	
Excédent capitalisé (1068)				487 202,73€	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 086 248</b>	<b>2 871 845</b>	<b>2 291 664</b>	<b>1 806 619,07</b>	<b>2 204 420€</b>

### Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

Le FCTVA constitue une ressource majeure pour le financement des investissements. Il permet la récupération de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement des exercices antérieurs.

Le FCTVA pour les collectivités territoriales est réduit à 14,85% à partir du 1er janvier 2025. Cette diminution du taux de remboursement du FCTVA, qui était auparavant de 16,404%, a pour effet de réduire les recettes des collectivités territoriales.

De plus, certaines dépenses de fonctionnement, comme l'entretien des bâtiments publics et les prestations de solutions en informatique en nuage, ne seront plus remboursées

### Subventions d'investissement

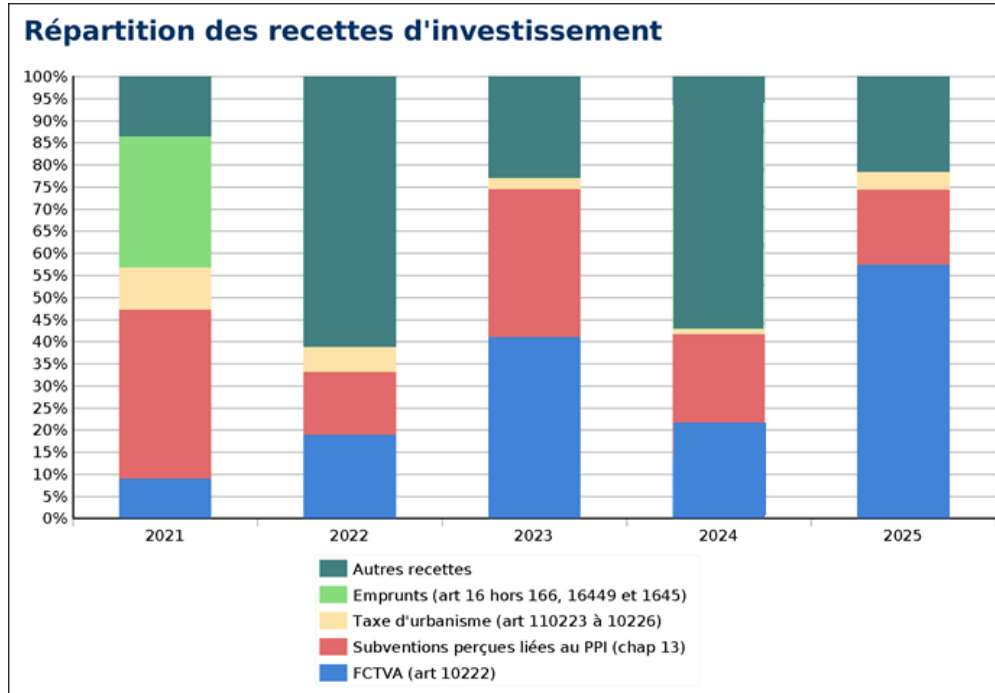
Les subventions d'investissement sont attribuées par les partenaires institutionnels (État, Région, Département, Communauté d'agglomération) afin d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'investissement. Elles constituent un levier financier essentiel à la réalisation des projets structurants.

*La projection pour le budget 2025, comprend les restes à réaliser de 2024.*

### Taxe d'aménagement

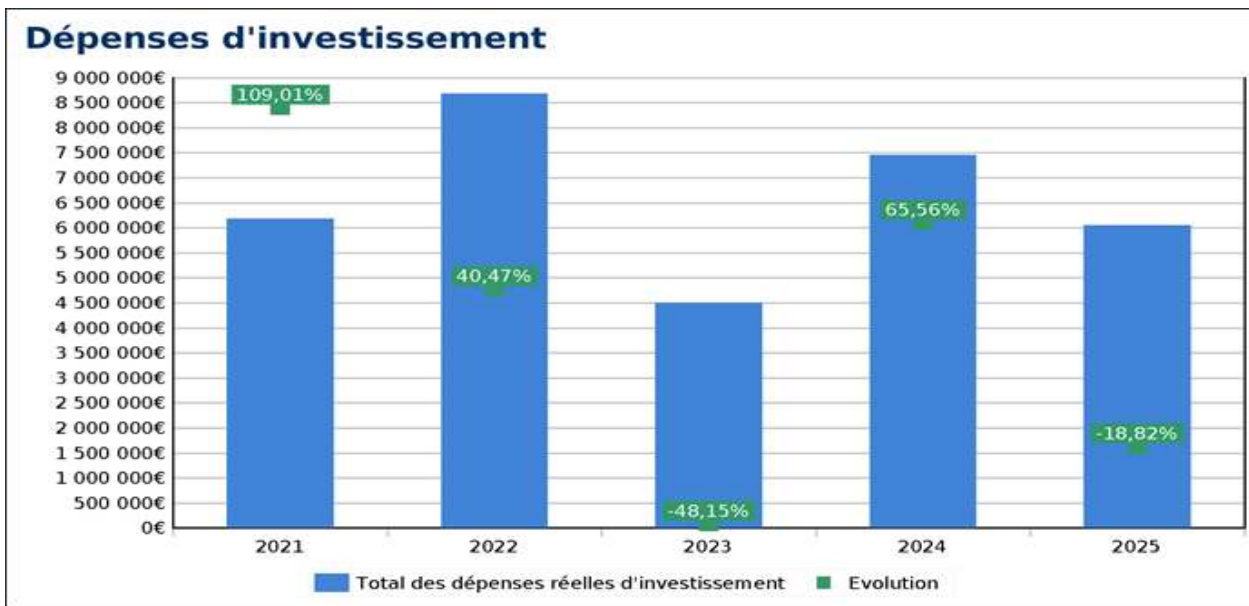
Cette recette regroupe l'ensemble des contributions perçues au titre de l'urbanisme, notamment la taxe locale d'équipement et la taxe du plafond légal de densité. Elle constitue une ressource mobilisable pour accompagner la croissance urbaine et l'aménagement du territoire.

2021	2022	2023	2024	2025
198 859	161 296	57 108	60 000	60 000



## 4.6 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CA			CA
	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	4 782 020	8 080 473	4 100 760	1 729 928,19 €
Subventions d'équipement (art 204)	123 588	38 077	39 015	351 141,07 €
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>4 905 609</b>	<b>8 118 550</b>	<b>4 139 775</b>	<b>2 081 069,26 €</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	661 364	569 507	365 367	11 707,28 €
Autres investissements hors PPI	1 356	173	0	- €
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	617 500	840	0	- €
Autres immobilisations financières (chap 27)	0	0	0	- €
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	- €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 185 829</b>	<b>8 689 070</b>	<b>4 505 142</b>	<b>2 092 776,54 €</b>



#### ► Perspectives Budgétaires 2025

Les dépenses d'investissement pour 2025 mettent un accent marqué sur l'amélioration des infrastructures publiques, le développement de la voirie, la modernisation des espaces publics, et la revitalisation de quartiers clés

##### 1. Bâtiments Publics - Total : 2 821 200,94 €

Les bâtiments publics jouent un rôle central dans la vie de la commune. Des investissements significatifs sont nécessaires pour les rénover, les moderniser et les rendre accessibles à tous, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

- **Mise en conformité des bâtiments pour l'accessibilité PMR : 1 664 567,19 €** Ce projet est une priorité stratégique pour la ville, visant à rendre tous les bâtiments publics accessibles conformément aux normes en vigueur. Il implique des travaux d'adaptation dans les écoles, les centres communautaires et autres bâtiments municipaux.
- **École du Châtelet pour 36 813,04 €** : Rénovation et aménagement pour améliorer les infrastructures scolaires.
- **École du Salève pour 124 104,00 €** : Travaux d'aménagement pour répondre aux besoins éducatifs et environnementaux actuels.
- **Rénovation de la chaufferie des Voirons : 1 656,00 €** : Mise à niveau des installations de chauffage pour optimiser la consommation d'énergie.

##### 2. Voirie Communale - Total : 758 960,01 €

Les travaux de voirie et d'aménagement des espaces publics sont essentiels pour maintenir la qualité des infrastructures et faciliter la mobilité au sein de la ville. Plusieurs projets sont prévus pour 2025, visant à améliorer la circulation, la sécurité et les espaces publics.

- **Plan de modes doux : 100 318,61 €**, Ce plan inclut la création de pistes cyclables et d'aménagements piétons, visant à encourager les déplacements durables.

- **Vidéo-protection et raccordement des bâtiments à la fibre pour 1 249,76 €.** Ce projet de sécurité publique comprend l'installation de systèmes de vidéosurveillance dans les lieux sensibles et la modernisation des infrastructures de télécommunication.

### 3. Espaces Publics - Total : 2 300 277,35 €

L'aménagement et l'embellissement des espaces publics contribuent au bien-être des citoyens et à l'attractivité de la ville. Plusieurs projets importants sont à l'étude pour 2025, notamment dans les secteurs du sport et des espaces verts.

- **Aménagement du Square rue de Vernaz et abords : 982 127,20 €**

Ce projet vise à transformer cette zone en un véritable espace de loisirs et de détente, en tenant compte des besoins des habitants pour des lieux conviviaux et agréables.

- **Remplacement du terrain synthétique du complexe sportif : 950 920,00 €**

L'objectif est d'offrir des installations modernes et adaptées à la pratique de plusieurs disciplines sportives, améliorant ainsi les infrastructures pour les clubs locaux et les citoyens.

- **Plan de végétalisation et désimperméabilisation des espaces publics : 60 000,00 €**

Ce projet s'inscrit dans une démarche éco-responsable visant à améliorer la gestion des eaux pluviales et à augmenter la verdure dans les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

### 4. Logement - Total : 1 773 904,22 €

Les investissements dans le logement visent à répondre à la demande croissante et à améliorer les conditions de vie des habitants. Cette section couvre plusieurs projets de rénovation et d'acquisition. **Copropriété Feux Follets: 1 663 129,22 €**

Les nouveaux projets d'envergure, tels que la mise en conformité des bâtiments pour l'accessibilité PMR, l'aménagement du Square rue de Vernaz, ou encore le remplacement du terrain synthétique du complexe sportif, illustrent la volonté de construire une ville plus inclusive, plus durable et plus agréable.

## 4.7 LES RATIOS

### LES RATIOS DE LA LOI DU 6 FEVRIER 1992 RELATIVE A L'ADMINISTRTRAIION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio 1	1 107	1 232	1 065	1 196	1 234
Ratio 2	482	513	502	556	573
Ratio 3	1 420	1 487	1 388	1 472	1 548
Ratio 4	454	802	361	667	534
Ratio 5	312	270	207	424	393
Ratio 6	67	60	59	63	37
<b>Ratio 7</b>	70,33 %	67,81 %	68,67 %	65,02 %	64,87 %
Ratio 9	82,36 %	86,65 %	79,05 %	83,14 %	81,72 %
Ratio 10	31,96 %	53,96 %	26,01 %	45,29 %	34,5 %
Ratio 11	25,8 %	18,13 %	14,9 %	28,78 %	25,42 %

**Ratio 1**= Dépenses réelles de fonctionnement / population

**Ratio 2**= Produit des impositions directes / population

**Ratio 3**= Recettes réelles de fonctionnement / population

**Ratio 4**= Dépenses d'équipement brut / population

**Ratio 5**= Encours de la dette / population

**Ratio 6**= Dotation globale de fonctionnement / population

**Ratio 7**= **Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement**

**Ratio 9**= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 10**= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 11**= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

# FOCUS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT - LES FEUX FOLLETS

## Projet d'Aménagement "Les Feux Follets - Libération"

Le projet d'aménagement "Les Feux Follets - Libération" constitue une opération majeure de restructuration urbaine, s'inscrivant pleinement dans la stratégie de modernisation et d'embellissement du territoire communal. Son ambition est triple : lutter contre l'habitat dégradé, requalifier un secteur stratégique et proposer un cadre de vie durable et attractif.

### ► Maîtrise Foncière et Déclaration d'Utilité Publique

Depuis 2017, la commune de Gaillard a engagé une politique volontariste d'acquisition des logements et garages de la copropriété "Les Feux Follets", marquée par des difficultés structurelles et sociales. Aujourd'hui, la ville détient 51 % des biens

Pour accélérer la transformation de ce secteur, la commune a engagé une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), garantissant une maîtrise foncière complète et permettant, si nécessaire, l'expropriation des lots encore en détention privée.

### ► Objectifs du Projet

Le projet repose sur une approche ambitieuse et globale de renouvellement urbain, avec les actions suivantes :

- **Démolition** de l'ensemble de la copropriété "Les Feux Follets" et des équipements publics existants (crèche, épicerie sociale, billard club) ;
- **Construction de 250 à 300 logements neufs**, dont un tiers en logement social, afin de garantir une mixité résidentielle et répondre aux besoins en logements ;
- **Réimplantation de la crèche municipale** sur le site "Libération" et création d'une Maison d'Assistance Maternelle (MAM) intégrée aux nouveaux logements.

### ► Phasage et Calendrier Prévisionnel

Les étapes de mise en œuvre suivent un calendrier rigoureux :

- **3 février 2025** : délibération du Conseil Municipal sur la demande de DUP ;
- **Fin 2025** nomination d'un concessionnaire d'aménagement
- **Début 2026** : commencera les procédures d'acquisition foncière forcée et d'éventuelles expropriations, suite à la DUP.
- Démarrage des travaux 2027

### ► Budget et Financements

La commune engage des moyens significatifs pour assurer la réussite de cette opération.

Ce projet est évalué à 4,5 millions d'euros sur les années à venir.

Pour l'exercice 2025, les montants se répartissent de la manière suivante :

La **maîtrise foncière** représente un volet essentiel du projet, avec une enveloppe de **1 059 300 €**, comprenant **990 000 € d'acquisition de lots** et **69 300 € de frais notariés**. Cet effort financier ambitieux permettra d'accélérer le processus d'acquisition et de sécuriser la transformation du site.

Les **études et assistances techniques**, indispensables à la préparation du projet, mobilisent une enveloppe de **244 168 €**. Ces crédits couvrent des diagnostics géotechniques et environnementaux, ainsi qu'un accompagnement à la concession d'aménagement et à l'enquête parcellaire. Ces études sont cruciales pour garantir une programmation optimisée et conforme aux exigences réglementaires.

Les **procédures juridiques et administratives** sont également intégrées au budget, pour un montant total de **129 300 €**. Cette somme comprend l'indemnisation des candidats non retenus à la concession d'aménagement (**100 000 €**), les frais liés aux procédures de péril et d'assistance juridique (**25 300 €**) et une provision pour contentieux éventuel sur l'arrêté de DUP (**4 000 €**). Ces crédits permettent d'anticiper les contraintes administratives et de sécuriser juridiquement la mise en œuvre du projet.

## 5 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Comme pour l'ensemble des collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur et l'analyse rétrospective et prospective est nécessaire à la préparation budgétaire.

En 2025, le budget devra tenir compte à la fois de décisions nationales et d'éléments locaux de contexte.

## 5.1 ELEMENTS DE CONTEXTE

---

### 5.1.1 DISPOSITIFS NATIONAUX

#### 5.1.1.1 RETOUR SUR LES DISPOSITIFS SUR L'EXERCICE 2024

---

Chaque année, des dispositifs nationaux s'imposent aux collectivités territoriales, ci-dessous un récapitulatif des changements majeurs au cours de l'exercice 2024.

- ▶ Les habituels avancements d'échelon à la cadence unique
- ▶ L'augmentation du **SMIC** au 01/01/2024 et au 01/11/2024.
- ▶ L'attribution de **5 points d'indice majoré supplémentaires** à compter du 1er janvier 2024 pour chaque agent (impact sur la Collectivité estimé à 84 240€).
- ▶ L'augmentation du **taux de la cotisation employeur CNRACL** (Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités Locales) au 1er janvier 2024 d'un point, hausse compensée pour la seule année 2024 par une baisse dans des proportions identiques des cotisations maladie des fonctionnaires territoriaux.
- ▶ L'augmentation du **taux de la cotisation patronale dé plafonnée d'assurance vieillesse** au 1er janvier 2024 : le taux est passé de 1,90% à 2,02% soit + 0,12% d'augmentation. Cette cotisation s'applique pour le régime général IRCANTEC et a pour base l'ensemble de la rémunération brute.
- ▶ La suppression de la **GIPA** (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) en 2024 : garantie ayant pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat et attribuée en fonction de l'évolution de la rémunération par rapport à l'inflation au cours des 4 dernières années.

#### 5.1.1.2 DISPOSITIFS A PRENDRE EN COMPTE DES L'EXERCICE 2025

---

- ▶ Pour l'exercice budgétaire 2025, la collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements, en redéployant les effectifs via des mobilités internes, en retravaillant les organisations et en mettant en œuvre des dispositifs d'accompagnement au retour ou au maintien à l'emploi.
- ▶ L'objectif est la pérennisation des emplois actuels et le remplacement des départs en retraite (ou par voie de mutation) par des recrutements sur des postes stratégiques, qualifiés et justifiés, dans le respect des limites budgétaires allouées. Cependant, le déploiement de ces orientations est complexifié par un marché du travail tendu, compte tenu de la proximité de la Suisse mais également par les difficultés de recrutement qui s'étendent à toute la Fonction Publique.
- ▶ La masse salariale représente environ 65 % des dépenses récurrentes de fonctionnement de la Ville.

De ce fait, la maîtrise budgétaire notamment des dépenses de fonctionnement, implique un pilotage fin de la masse salariale et des efforts de gestion doivent être pérennisés dans le temps afin de contenir les dépenses de personnels en permettant néanmoins un développement des moyens dédiés aux priorités stratégiques.

### 5.1.2 DECISIONS INTERNES

---

- ▶ La ville de Gaillard affirme sa volonté d'être une collectivité attractive et de fidéliser ses agents. Dans cette perspective, une réforme du mode de calcul de l'attribution des titres-restaurant a été mise en place au 1er janvier 2025, entraînant une augmentation de 19 % du coût par rapport à l'ancien dispositif, au bénéfice des agents.
- ▶ A compter du 1er janvier 2025 et conformément au décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres, la collectivité met en œuvre le nouveau régime indemnitaire des agents de police municipale. Ce nouveau système de primes entraîne une augmentation d'environ 35 000 € annuels pour la collectivité.

La masse salariale de la collectivité connaîtra une augmentation en 2025, en raison de plusieurs facteurs structurels et conjoncturels.

- ▶ Tout d'abord, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif, résultant des avancements d'échelons, des promotions internes et des évolutions de carrière, entraîne une hausse estimée à 3 % pour l'année 2025. Bien que relativement stable dans le temps, ce phénomène constitue un facteur incontournable d'évolution des dépenses de personnel.
- ▶ Par ailleurs, le taux d'absentéisme poursuit sa progression depuis plusieurs années, nécessitant le remplacement des agents absents, notamment pour garantir les taux d'encadrement réglementaires. Cette situation engendre un surcoût notable pour la collectivité.
- ▶ Les charges patronales évoluent également en 2025. Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL augmentera dès le 1er janvier, passant de 8,88 % à 9,88 %. Concernant le taux d'accident du travail applicable aux contractuels, celui-ci sera précisé ultérieurement par décret, avec un risque de légère hausse. De plus, une augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, actuellement fixé à 31,65 %, pourrait intervenir en cours d'année, dans un objectif de rééquilibrage du régime, bien que cette mesure demeure incertaine en l'absence de décret officiel.

Enfin, la combinaison de ces éléments, malgré les efforts de rationalisation et d'optimisation des services engagés par la collectivité, conduira à une hausse de la masse salariale de +3,69 % en 2025.

## 5.2 STRUCTURE DES EFFECTIFS

La structure des effectifs ne cesse d'évoluer au fur et à mesure des années, du développement de la collectivité, de ses compétences et volontés politiques.

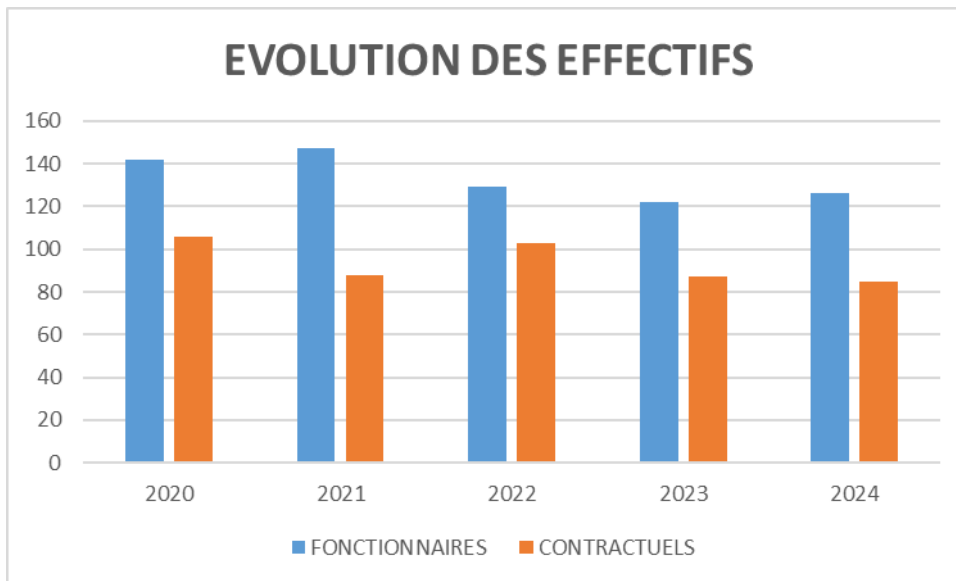
Une dynamique forte et volontaire permettant de répondre aux différents enjeux territoriaux actuels et futurs sous-tend cette évolution.

Les graphiques suivants reprennent les charges de personnel des exercices budgétaires de 2020 à 2024 permettant une analyse rétrospective de ces dépenses.

### 5.2.1 Evolution des effectifs

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la masse salariale de la collectivité sur les dernières années, mettant en évidence une progression régulière.

Il est à noter que certains effectifs ne sont pas intégrés dans cette analyse. Ainsi, les **saisonniers et contrats courts** ne sont pas comptabilisés, tout comme les **agents titulaires en disponibilité**. De même, les **enseignants des écoles primaires** rémunérés par la collectivité pour des travaux supplémentaires effectués hors de leur service normal et à la demande de la ville ne sont pas pris en compte dans le périmètre des effectifs.



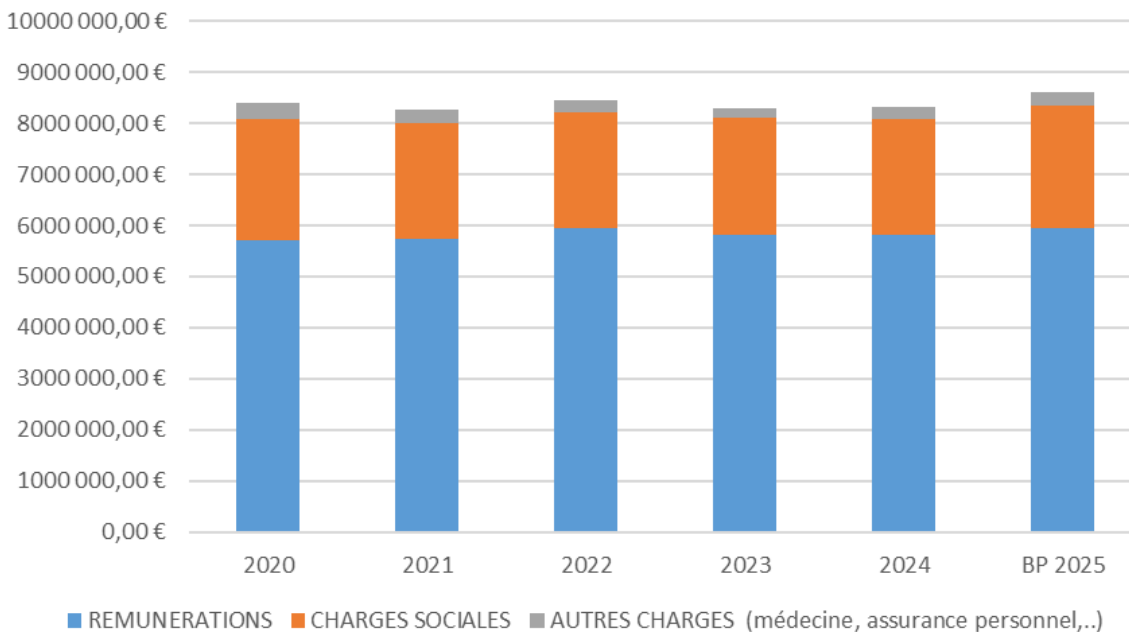
ANNEE	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
2020	142	106	248
2021	147	88	235
2022	129	103	232
2023	122	87	209
2024	126	85	211

## 5.2.2 Récapitulatif des dépenses et l'évolution de la masse salariale

Comme pour toute collectivité, la charge des dépenses de personnel est centrale lors de la préparation budgétaire. Afin d'anticiper au mieux et s'assurer de la soutenabilité de l'évolution il est proposé une projection de l'évolution du tableau des effectifs pour le budget 2025 ainsi que quelques hypothèses à plus ou moins long terme.

ANNEE	REMUNERATIONS	CHARGES SOCIALES	AUTRES CHARGES (médecine, assurance personnel,..)	TOTAUX
2020	5 713 706,06 €	2 379 644,52 €	291 398,00 €	8 384 748,58 €
2021	5 739 046,09 €	2 259 399,52 €	275 282,94 €	8 273 728,55 €
2022	5 958 352,00 €	2 255 459,00 €	235 279,00 €	8 449 090,00 €
2023	5 810 240,00€	2 293 610,00€	200 110,00€	8 303 960,00€
2024	5 802 274,20€	2 284 044,33 €	220 827,66€	8 307 146,19 €
BP 2025	5 950 000,00 €	2 385 500,00 €	278 500,00 €	8 614 000,00 €

### EVOLUTION MASSE SALARIALE 2020-2025



## 6 LA DETTE

## 6 ANALYSE DE LA DETTE

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû de la Ville se porte à 2 014 926.78 €.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 014 926.78 €	0,66 %	12 ans	6 ans et 1 mois	3

Malgré la contractualisation d'un emprunt de 1.5M € en 2020, l'encours de dette de la Ville est en baisse, dans le cadre d'une prospective établie sans emprunt à ce jour, comme suit, d'ici 2028 :

	2024	2025	2026	2027	2028
Encours moyen	2 141 199 €	1 936 736 €	1 736 362 €	1 535 989 €	1 335 778 €
Capital payé sur la période	303 041 €	200 373 €	200 373 €	200 373 €	200 373 €
Intérêts payés sur la période	18 573 €	12 990 €	11 540 €	10 090 €	8 640 €
Taux moyen sur la période	0,67 %	0,65 %	0,65 %	0,64 %	0,62 %

- Structure de la dette :

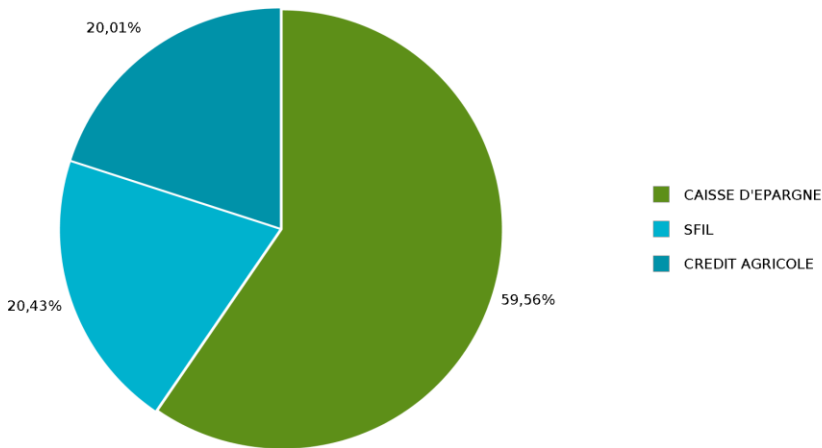
- répartition par taux :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 014 926.78 €	100,00 %	0,66 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>2 014 926.78 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>0,66 %</b>

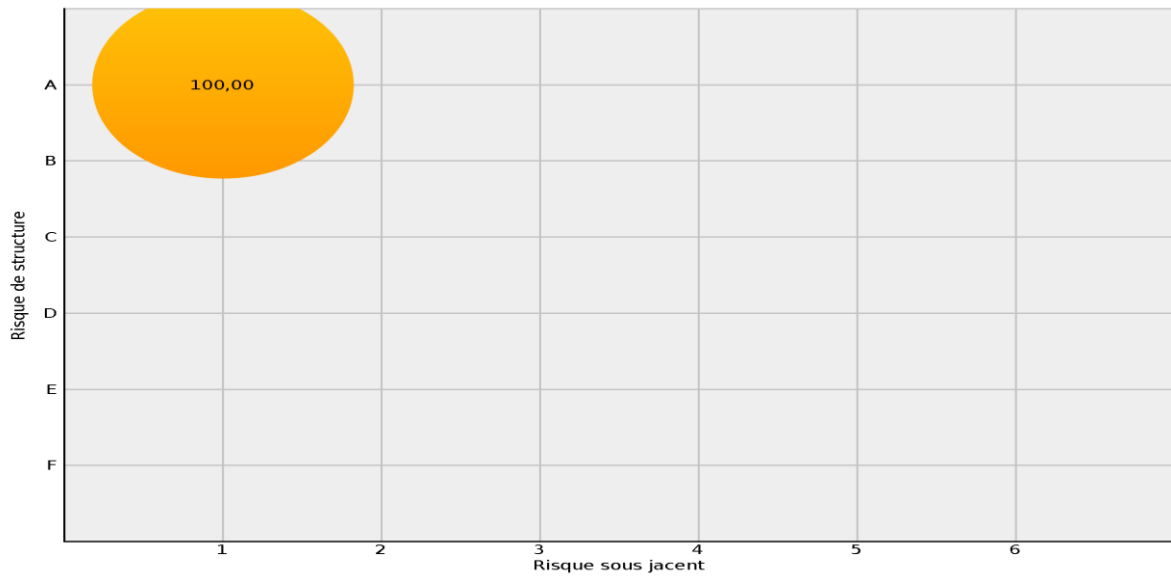
Suite au refinancement en 2021 du prêt à taux variable, la totalité de la dette de la Ville est à taux fixe, ce qui permet une bonne visibilité et maîtrise de son évolution.

- répartition par prêteur :

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	1 200 000.00 €	59,56 %	
SFIL CAFFIL	411 666.78 €	20,43 %	
CREDIT AGRICOLE	403 260.00 €	20,01 %	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>2 014 926.78 €</b>	<b>100,00 %</b>	-



- classification de la dette de la Ville selon la charte de bonne conduite :



- le ratio de désendettement<sup>1</sup> dans un scénario sans emprunt est de moins de 1 an au 31 décembre 2024 et de même à 2028 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio	2,2 ans	1,8 ans	1,75 ans	1,50 ans	1,15 ans	0,95 ans	0,82 ans	0,71 ans	0,64 ans	0,62 ans	0,60 ans

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années de capacité d'autofinancement (différence

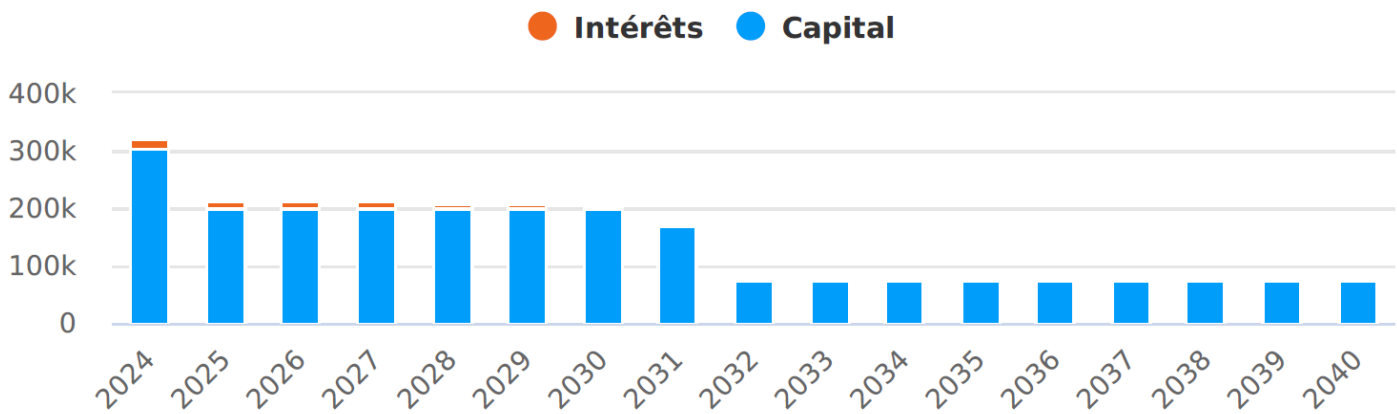
entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) nécessaires au remboursement intégral de la dette. Plus ce nombre d'année est faible, meilleure est la situation de la collectivité. Il est en général estimé que la situation est soutenable si la capacité de désendettement est inférieure à 12 ans.

La situation de la Commune en matière d'endettement est particulièrement saine.

En effet, au 31/12/2024, la capacité de désendettement reste extrêmement faible.

En théorie, au 31/12/2024, il faudrait 0.64 année pour rembourser les 2 014 926.78 € de dette.

- le profil d'extinction de la dette d'ici 2040 se présente donc comme suit :



# RESULTATS PREVISIONNELS

## RESULTAT 2024

Les résultats 2024 présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du rapprochement avec le compte de gestion et le vote du compte administratif 2024.

-

## Section de fonctionnement

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Réalisations</u>
<b><u>Dépenses</u></b>		
Dépenses réelles	12 906 272,82	<b>12 442 404,38</b>
Dépenses d'ordre	1 500 000,00	<b>890 469,75</b>
Virement à la section d'investissement 023	12 573 744,45	
<b>Total</b>	<b>26 980 017,27</b>	<b>13 332 874,13</b>
<b><u>Recettes</u></b>		
Recettes réelles	15 453 453,00	<b>16 496 468,12</b>
Recettes d'ordre	0,00	<b>0,00</b>
Excédent de fonctionnement reporté (002)	<b>11 526 564,27</b>	
<b>Total</b>	<b>26 980 017,27</b>	<b>16 496 468,12</b>
<b><u>Résultat de clôture 2024</u></b>	<b>14 690 158,26</b>	
<b><u>Résultat net exercice 2024</u></b>	<b>3 163 593,99</b>	

## Section d'investissement

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Réalisations</u>
<b><u>Dépenses</u></b>		
Dépenses d'équipement réelles	20 037 638,62	<b>2 092 776,54</b>
Dépenses d'ordre	600 000,00	<b>0,00</b>
Reports	1 937 776,90	
Solde d'exercice déficitaire N-1 (001)		
<b>Total</b>	<b>20 788 171,54</b>	<b>2 092 776,54</b>
<b><u>Recettes</u></b>		
Recettes d'équipement	2 266 703,04	<b>1 806 619,07</b>
Reports	937 707,86	
Recettes d'ordre (040/041)	1 500 000,00	<b>890 469,75</b>
Virement de la section de fonctionnement (021)	12 573 744,45	
Excédent d'investissement reporté (001)	<b>4 197 260,17</b>	
<b>Total</b>	<b>20 788 171,54</b>	<b>2 697 088,82</b>
<b><u>Résultat de clôture 2024</u></b>	<b>4 801 572,45</b>	
<b><u>Résultat net exercice 2024</u></b>	<b>604 312,28</b>	

**Résultat global (net) exercice  
2024**

**3 163 593,99**

**Résultat de clôture  
exercice 2024**

002 **14 690 158,26**

**604 312,28**  
**3 767 906,27**

001 **4 801 572,45**  
**19 491 730,71**